



DELIBERATION MUNICIPALE N° 0002 /DM/C/MBMO/SG/RM/2022
RELATIVE AUX DEBATS ET A L'ARRET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE MBANKOMO POUR L'EXERCICE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi 59/774 du 17 Juin 1959 portant création de la Commune de Mbankomo ;
Vu La Loi n°2003/005 du 21 avril 2003 fixant les attributions, l'organisme et le fonctionnement de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême;
Vu La Loi N° 2009/019 du 15 Décembre 2019 portant fiscalité Locale ;
Vu La Loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977, déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements communaux ;
Vu Le Décret N° 77/203 du 16 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial;
Vu Le Décret N° 2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune, de la Communauté Urbaine et des Syndicats de commune ;
Vu Le Décret 2018/449 du 01 Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local;
Vu Le Décret N° 2019/536 du 07 Octobre 2019, portant nomination de Madame ZONGO née NYANBONE Antoinette au poste de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
Vu L'Arrêté conjoint n° 00000230/A/MINATD/MINFI du 20 décembre 2013 portant nomination de Madame EFFA née AWOA Prisque Adélaïde au poste de Receveur municipal de la Commune de Mbankomo ;
Vu L'Arrêté N°000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
Vu L'Instruction n° 00000214//MINFI du 27 septembre 2010 sur la reddition des comptes de gestion des Collectivités territoriales décentralisées.
Vu La Lettre-Circulaire N° 005542/LC/MINDDEVEL/SG/DFL du 24 Octobre 2019 relative à la préparation et à l'exécution des budgets communaux au titre de l'exercice 2021 ;
Vu La Délibération municipale n° 0001/DM/C/MBMO/SG de novembre 2019 portant vote du budget de la Commune de Mbankomo pour l'exercice 2021 ;
Vu La convocation en date du 9 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune de Mbankomo ;
Considérant le Compte de Gestion sur chiffres présenté par Madame le Receveur municipal de la Commune de Mbankomo sur les opérations de recettes et de dépenses effectuées pendant l'année budgétaire 2020.

DELIBERE :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal de la Commune de Mbankomo, après débats, arrête le Compte de Gestion sur chiffres tel que présenté par le Receveur municipal ainsi qu'il suit :

- Recettes : 1 429 069 359 (Un Milliard Quatre Cent Vingt-Neuf Millions Soixante-Neuf Mille Trois Cent Cinquante Neuf) FCFA ;
- Dépenses : 884 413 010 (Huit Cent Quatre Vingt Quatre Millions Quatre Cent Treize Mille Dix) FCFA;
- Excédent: 544 656 349 (Cinq Cent Quarante-Quatre Millions Six Cent Cinquante-Six Mille Trois Cent Quarante-Neuf) F CFA.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance publique, à Mbankomo, le _____.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRESIDENT DE SEANCE

Le Secrétaire Général
Anastasia Toubou
Epouse Zilu

vu et approuvé NGOUMOU, le 31 OCT 2022
LE PREFET,
Antoinette J. ZONGO
Le Préfet Administrateur Civil Prmu. 1^{er}
Hors Echelle

Marie Louise Etou

- AMPLIATIONS :
- Préfet/Mak
 - DDDEVEL/MAK
 - DNCM/Ydé
 - Chrono/Archives



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022 DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MBANKOMO

NOMBRE DE CONSEILLERS _____ 25
EN FONCTION _____ 25
PRESENTS _____
ABSENTS _____
DECEDE _____ 00

L'an Deux Mil Vingt-deux et le 09 du Mois de Septembre, s'est tenue dans la Salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Mbankomo, la session ordinaire du Conseil Municipal consacrée l'adoption des Comptes Communaux de l'exercice 2021, conformément aux dispositions de la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019, portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés.

DELIBERATION MUNICIPALE N° 0002 /DM/C-MBMO/SG/2022

RELATIVE AUX DEBATS ET A L'ARRET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MBANKOMO POUR L'EXERCICE 2021.

Etaient présents les Conseillers ci-après :

	SIGNATURE	
	Oui	Non
1. FOU DA FOU DA Pierre Junior		
2. OLINGA MBÉLÉ Colette Épse MEBADA		
3. OWONA Jean Noël		
4. ABEGA OBOLO Benoit Arsène		
5. ADIDJA ALIDOU Ester Epse MBALLA		
6. AYISSI ABANDA Jean Pierre		
7. BESSOMO Agnès Magalie		
8. EDZOU GNA Daniel		
9. ETOUNDI ONDOA Jean Bernard		
10. EYENGA ONDOMBOE Jean François		
11. FOTSO Marie Louise Epse ETOA		
12. FOU DA EFFA Théodore Benjamin		
13. FOU DA OMGBA Joseph Achille		

	SIGNATURE	
	Oui	Non
14. MBAZOA ESSOMBA Appolonie Epse BLAZ		
15. MBOE veuve MVESSO Jeanne A		
16. MIMBOE NGANTI Cornelle		
17. MINLO Pierre Gérant		
18. NDOBO Charles		
19. NNA NAMA Marie Thérèse Epse AWONO M		
20. OWONA ADA		
21. OWONA KOUNOU Jacques Urbain		
22. TAMBA Balbine Epse ONDOUA		
23. ZEGA Théophile		
24. ZIBI Jean		
25. ZIBI Benjamin		

Etaient absents les Conseillers ci-après :

- 1.
- 2.